

**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2017**

Convocation effectuée le 25 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 9 - votants : 11

L'an deux mil dix sept, le 5 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Vladimir Félicijan, Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Hélène Dapremont-Nölp, François Godmet, Aurélien Quesnel, Clairette Sohier.

**Etaient absents** : M. Yves Cossé (a donné pouvoir à M. Vladimir Félicijan), Mme Michèle Motir (a donné pouvoir à Mme Hélène Dapremont-Nölp),

**Secrétaire de séance** : M. Gérard Pouchain

**2017-30 : FIXATION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Considérant la délibération du Conseil Communautaire de Seules Terre et Mer, en date du 28 avril 2017, concernant la neutralisation des impacts fiscaux de la fusion à l'égard des contribuables,

Monsieur le Maire propose 3 scénarios afin de limiter l'impact sur le contribuable et le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, fait le choix intermédiaire, réduisant les recettes communales de 14 383 €, et fixe les taux suivants :

TAXE D'HABITATION	3,46 %
TAXE FONCIÈRE	0,41 %
TAXE FONCIÈRE - Non BÂTI -	6,95 %

**2017-31 : DETERMINATION DES TARIFS D'ACCES A INTERNET AU CAMPING**

Monsieur le Maire rappelle que l'installation du WIFI au camping est mis en œuvre, et qu'il convient désormais d'en fixer les tarifs d'accès.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer une tarification en fonction du principe d'un temps d'abonnement, et fixe les prix suivants :

Temps d'accès	Tarifs
1 heure	1,50 €
2 heures	2,50 €
4 heures	4,00 €
10 heures	9,00 €

**INFORMATIONS DU MAIRE :**

- L'ordre du jour prévoyait de choisir l'entreprise pour le curage de la lagune. Le bureau d'études SIBEO étant en attente de précisions sur les offres, la décision est ajournée.

- Un cabinet de deux infirmières libérales sera installé dans les locaux de l'école, dans la classe qui jouxte la mairie, dès le mois de juillet. Ces infirmières se déplacent, dès à présent, à domicile.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Godmet demande que le CLNA retire le panneau installé sur le support d'information de l'Office de tourisme.

- M. Godmet signale que l'entretien de ce même chalet est à revoir avant le début de la saison. Il prendra contact avec STM pour le fonctionnement de l'Office.

- Mme Dapremont-Nölp demande l'organigramme de la nouvelle intercommunalité.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h25.

Affichage effectué le 10 mai 2017

Le Maire, Alain SCRIBE